

## Liste des pièces à transmettre dans le cadre d'un dossier de Droit Commercial, du Crédit et de la Consommation

Si votre litige concerne le Droit du Crédit et de la Consommation, il est important de venir lors du premier rendez-vous avec les pièces suivantes :

- Les documents contractuels signés avec le professionnel (devis, offre de prêt, contrat, etc),
- La preuve de la réalisation de la vente ou de la prestation (facture, procès-verbal de réception, etc),
- Les correspondances échangées,
- Vos ressources et charges en matière de crédit.

En matière de Droit Commercial, il convient d'apporter les éléments relatifs à votre entreprise (Kbis, statuts, etc) ainsi que les documents contractuels nécessaires dans le cadre de votre contentieux (bail, contrat, cession de parts sociales ou de fonds de commerce, etc).

Ces listes sont non limitatives. N'hésitez pas à apporter tout élément vous paraissant utile à la compréhension de votre dossier.

